

Systeme MRV du S n gal

- A. Introduction : Accord de Paris, MRV ;
- B. Notre systeme MRV ;
- C. Am liorations   venir ;
- D. Questions & R ponses.



A. Introduction : L'accord de Paris

- Finance ;
- Transfert de technologies ;
- Développement de compétences.

Entre en vigueur si 55/55 :

- Signés : 191 pays ;
- Ratifiés : 61 pays totalisant 47,62% des émissions.

Post COP21 :

- Ratifier la convention ;
- Mettre en place un système de gestion MRV ;
- Actualiser les CDN.



A. Introduction MRV :

Les CDN un programme d'investissement.

MRV : Un instrument technique pour mesurer les émissions de GES et les réductions des émissions de GES.

- **Mesure** : Inventaire de GES (méthodologie, collecte, analyse) ;
- **Rapportage** : Présentation de l'information obtenue dans « Mesure » et sa soumission ;
- **Vérification** : Si les actions planifiées sont encours de réalisation ou réalisées.



B. Notre système MRV : Bases et principes.

1. Planification :

- i. Exigences (mandat / livrables) ;
- ii. TdR (périmètre, point de référence, période etc.) ;
- iii. Sélection des Consultants.

2. Données : La collecte

- i. Principe : GHG Inventory Guidelines, CDN et CDN+ ;
- ii. Tier 1 : Statistiques disponibles au niveau national et international et facteurs d'émission par défaut.

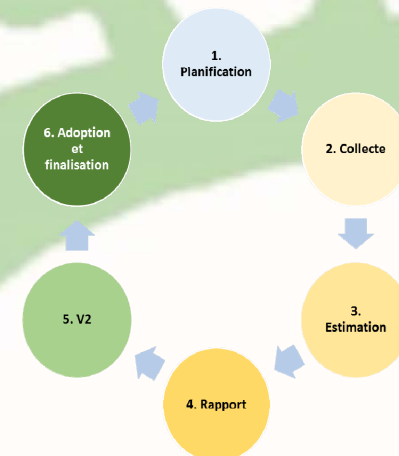
3. Estimation :

- i. Outils: GHG Inventory Software IPCC 2006.

4. Rapport :

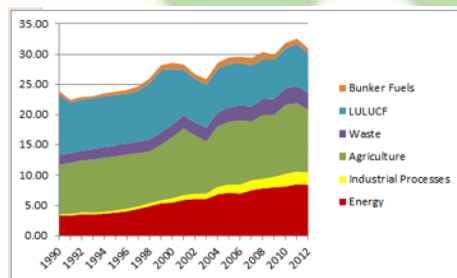
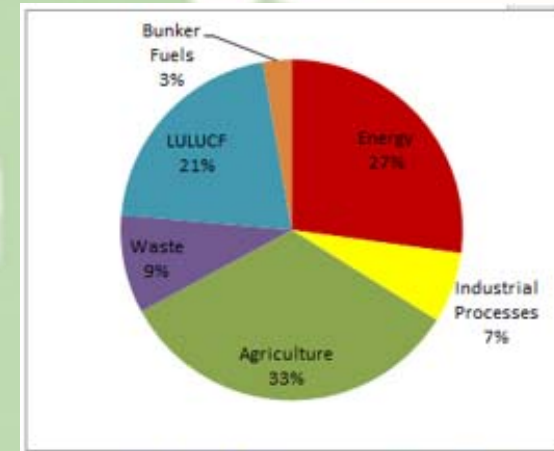
5. Vérification et Validation :

6. Adoption et finalisation :

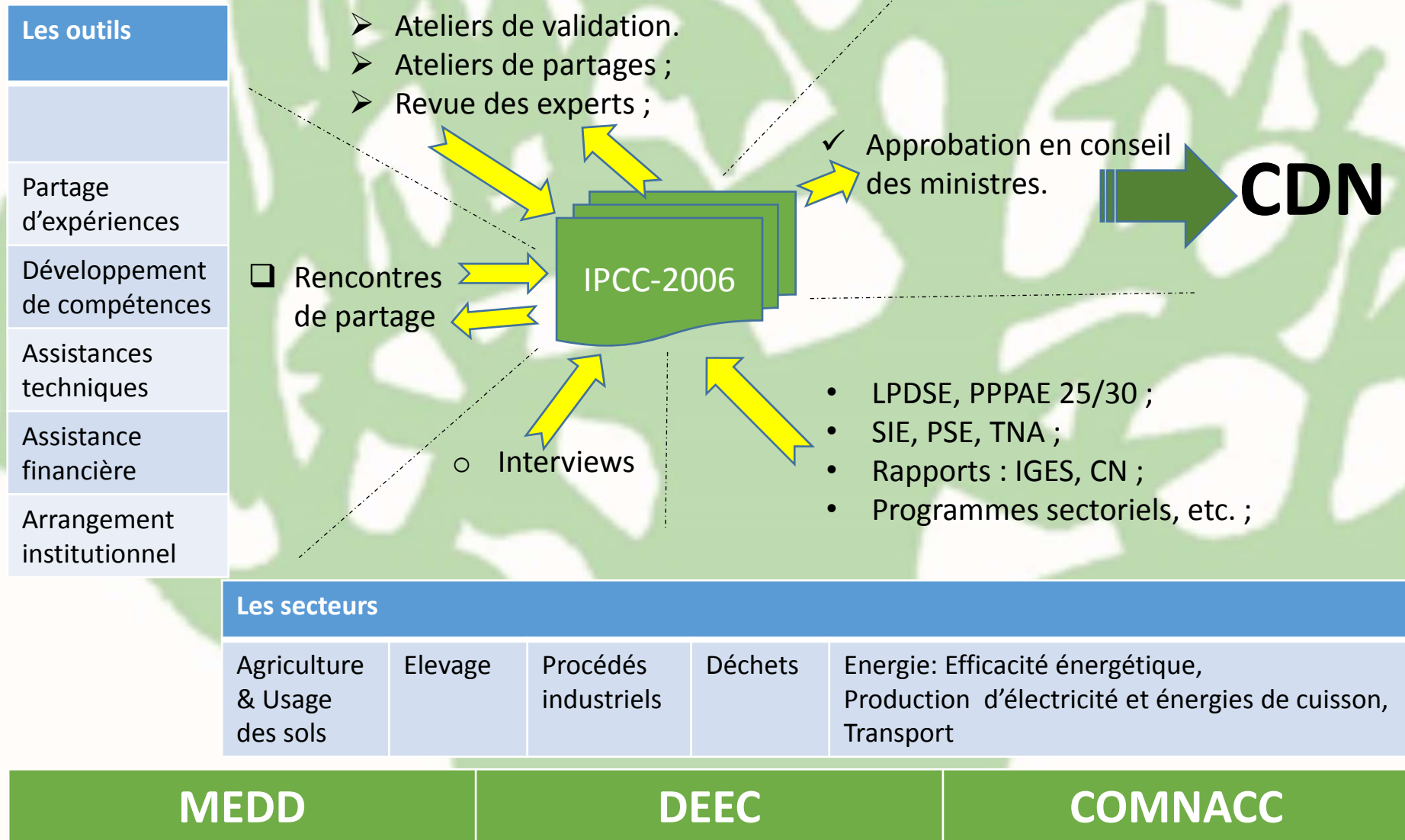


B. Notre système MRV : Cadre national

- Système semi-décentralisée ;
- MEDD - DEEC / COMNACC ;
- Éléments d'entrée :
 - Plan Sénégal Emergent (2035) et ODD ;
 - Code de l'Environnement (2001) ;
 - Politique Forestière du Sénégal (2005-2025) ;
 - Lettre de politique sectorielle : LPDSE – Energie (2012).



B. Notre système MRV : La méthodologie



B. Notre système MRV : BaU, CDN et CDN+

Production d'électricité : Les scenarios

Le scénario de référence appelé Business as Usual (BaU) représente la situation actuelle du parc de production et les centrales / projets / programmes planifiés dans les périmètres SENELEC, producteurs indépendants, auto-producteurs industriels, ASER et ANER; excluant les EnR remplacés par des centrales à hydrocarbure dans le respect et le maintien du mix énergétique (sans EnR).

Les tendances sont : i. Puissance installée double entre 2015 et 2020 ; ii. Le minerai de charbon passe de 6% en 2017 pour culminer à 57% du mix énergétique en 2020.

CDN inconditionnelles (CDN) :

Les projets et programmes planifiés d'EnR dans les périmètres SENELEC, IPP, ASER, ANER, Auto-producteurs industriels (financements bouclés): 160MW PV; 150MW Wind (Taiba Ndiaye) ; 144MW/522GWh Hydro + Electrification rurale 392 villages en mini-réseau.

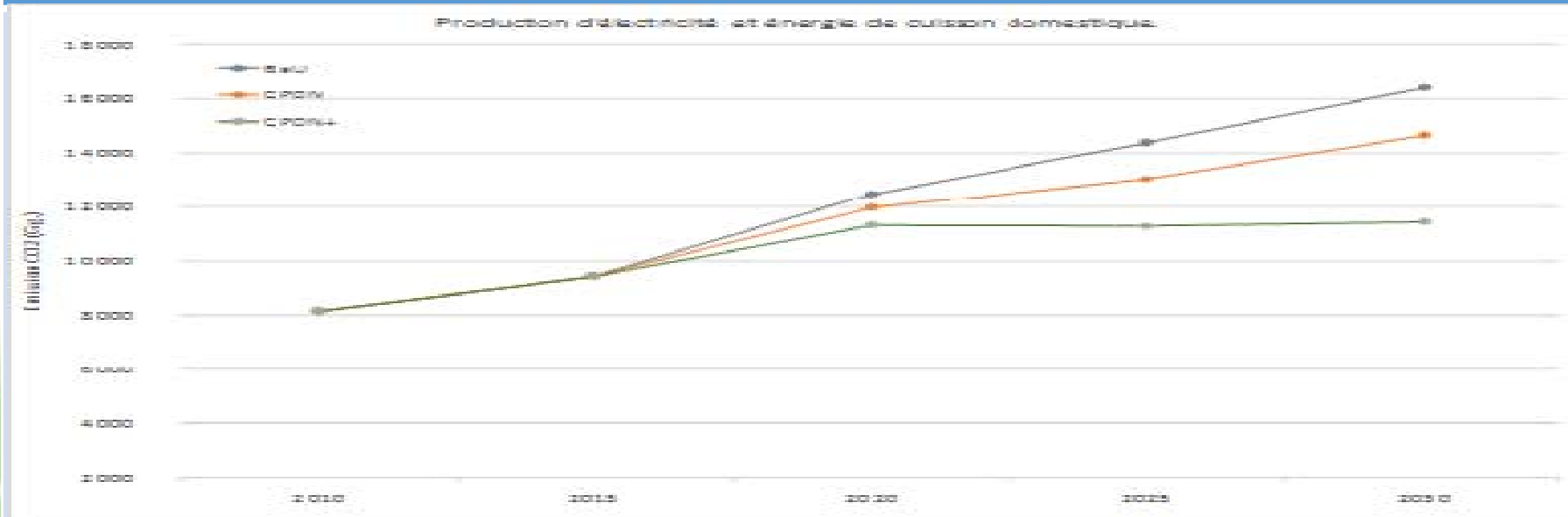
CDN conditionnelles (CDN+) :

Remplacer la centrale Jindal /charbon 320MW par 400MW CCGNL + un ensemble d'EnR.
+ 200MW Wind & PV; 50MW Biomasse & CSP, 200GWh Hydro; électrification rurale 5 000 villages.

Note : Au cas où il serait confirmé qu'une centrale à charbon de 325MW est planifiée au niveau de la SENELEC entre 2025 et 2030, nous proposerions la même alternative de remplacement .

B. Notre système MRV : CDN

Secteur : Production d'électricité et énergies de cuisson domestiques



Année de Réf. : 2010 / Méthodologie : IPCC 2006 / Gaz : CO₂

CDN Inconditionnelles :

160 MW de PV, 150 MW d' Eolienne, et 144 MW / 522 GWh d' Hydro.

Electrification de 392 villages en mini-réseau solaire ou hybride (diesel / solaire).

Energies de cuisson domestiques : 27 500 bio-digesteurs, 4,6 millions de FA de bois de feu, et 3,8 millions de FA de charbon de bois.

CDN conditionnelles :

400 MW CCGNL en remplacement de Jindal 320 MW. Charbon, Eoliennes 200 MW, PV 200 MW, Biomasse 50 MW, CSP 50 MW, et Hydro 200 GWh.

Electrification de 5 000 villages par voie solaire en mini réseau (Accès universel).

Energies de cuisson domestiques : 49 000 bio-digesteurs, 7,6 millions de FA bois de feu, et 6,8 millions de FA charbon de bois.

C. Améliorations à venir : Éléments clés

I. Configuration institutionnelle :

- Entité de coordination et arrangements institutionnels ;
- Institutions compétentes, responsables et intéressées (CRI) ;
- Cheminement de l'information ;
- Fréquence, qualité, présentation des données, et archivage.

II. Cadre réglementaire et légal :

- Instruments réglementaires et juridiques régissant les interactions et le partage de l'information dans les délais et la qualité requises.

III. Méthodologie et procédures :

- Que fait on?, comment?, quels sont les outils et modèles prédéfinis de saisi, par exemple pour la collecte des données et l'estimation des émissions.

C. Améliorations à venir :

Les données :

- a. Logiciel d'analyse et de compilation des inventaires permettant d'avoir les données relatives aux différents scénarios (BaU, NDC, NDC+) ;
- b. Passer de Tier 1 à Tier 2 et ultimement à Tier 3.

Le système :

- a. Décentralisation et appropriation :
 - i. Passer d'un système de consultants sectoriels à des experts des ministères et autres organes ministérielles ;
 - ii. Procédures de fonctionnement.
- b. Base de données sectorielle et S.I. national permettant une intégration des rapports sectoriels.
- c. Formalisation :
 - i. Configuration et arrangement institutionnels ;
 - ii. Cadre réglementaire et légal.
- d. Evaluation et suivi (Tableau de bord / indicateurs de performance):
 - i. Evaluation du fonctionnement de l'ensemble du système ;
 - ii. Suivi des actions planifiées ;
 - iii. Actions correctives et/ou préventives en cas d'écart.

